

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL DE L'EPRA 2014

12 février 2014

SOMMAIRE

A. Introduction	1
B. Thèmes pour les sessions plénières	2
C. Groupes de travail	3
D'un coup d'œil : programme de travail annuel de l'EPRA pour 2014	5

Introduction :

Le programme de travail vise à informer membres et parties prenantes extérieures des priorités et des activités prévues par l'EPRA en 2014. Le Comité exécutif a rédigé ce programme à partir des suggestions des membres recueillies lors d'un appel formel à sujets. Les organisations partenaires et les parties prenantes ont également été invitées, de façon informelle, à faire part de leurs suggestions. Faisant suite à une phase de consultation de deux mois, le Comité a adopté le programme final lors de sa réunion du 14 février à Londres.

Le programme de travail 2014 est construit autour de l'actuelle structure des réunions de l'EPRA, consolidant ainsi un format qui a bien fonctionné au cours des dernières années :

- Deux thèmes pour les sessions plénières : Ceux-ci abordent des sujets intéressants l'ensemble des membres, c'est-à-dire des problématiques occupant une place de choix à l'ordre du jour des débats à l'échelle européenne ou ayant trait aux missions essentielles des instances de régulation. Afin de garantir une continuité, les thématiques sont abordées lors des réunions de juin ET d'octobre. Les sous-thèmes spécifiques sont affinés avant chaque réunion et le format est ordinairement celui d'une discussion de panel entre régulateurs, souvent associée à une allocution liminaire par un orateur du monde de l'audiovisuel ou un universitaire.
- Trois groupes de travail : Ceux-ci permettent des échanges plus pratiques et plus pointus. Deux d'entre eux sont des groupes « annuels » dont les sujets sont débattus lors des réunions de juin ET d'octobre. Le troisième groupe « ad-hoc » dont le sujet, sera traité lors d'une seule réunion, permet une plus grande flexibilité afin d'aborder des problématiques d'actualité récente. Le format des groupes peut varier : discussion sous forme de table ronde, présentation par un intervenant extérieur, présentations individuelles des membres ou bien un format mixte.

Le Comité a pris en compte les suggestions recueillies lors du processus de consultation; il a tenté de satisfaire au mieux aux attentes dans ce programme de travail pour 2014.

Le programme 2014 vise à trouver un équilibre entre thèmes prospectifs, valeurs essentielles et préoccupations fondamentales des instances de régulation et questions pratiques et/ou techniques particulièrement adaptées à l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les régulateurs.

A. Sujets pour les sessions plénières en 2014

1. Au-delà de la Directive SMA: quels modèles pour la régulation des médias ?

Dans la lignée des débats actuels relatifs à la pertinence de la distinction entre services linéaires et non-linéaires et, plus généralement, à l'avenir de la régulation des médias à l'ère de la convergence, ce thème inclut :

- Une session, **le 5 juin 2014 à Budva**, consacrée à **l'analyse des réponses des instances de régulation et d'autres acteurs clés** du secteur au Livre vert de la Commission sur la Convergence¹. Cette session permettra principalement aux fournisseurs de services et de plateformes invités de présenter leur point de vue, d'identifier quels sont les défis de la régulation à leurs yeux et de mettre en avant leurs attentes face à la régulation.
- Une session, **le 9 octobre 2014 à Tbilissi**, consacrée à **l'échange de vues entre régulateurs** sur les réponses à apporter en matière de régulation aux problématiques émergentes des marchés : à quoi pourrait ressembler la future directive SMA ? Quels sont les nouveaux modèles en matière de politique audiovisuelle et de gouvernance qui devraient être pris en compte ? Comment préserver la concurrence entre les fournisseurs de plateformes et garantir un accès proportionnel et non-discriminatoire des fournisseurs de services à toutes les plateformes?

Objectif de la session: Dans le contexte du Livre vert de la Commission et de la Résolution du Parlement européen sur la TV connectée², cette session contribuera à :

- tenir les membres de l'EPRA au fait des discussions sur la façon dont le cadre juridique est susceptible d'évoluer à l'avenir en vue de la future révision de la Directive SMA ;
- positionner l'EPRA comme une source d'échanges et de réflexion dans le cadre des débats sur l'avenir de la politique audiovisuelle européenne.

2. La lutte contre les contenus discriminatoires et le discours de haine à l'ère de la convergence des médias

La seconde session plénière regroupera deux problématiques connexes liées aux contenus, celle du discours de haine et de la diversité et de la représentation dans les médias, qui soulèvent toutes les deux de nouvelles interrogations à l'ère de la convergence. Le thème inclura :

- Une session (**le 6 juin 2014 à Budva**) intitulée : « **Le discours de haine – vieil ennemi, nouvelles batailles** », qui recensera des abus de la liberté d'expression, tout particulièrement en ce qui concerne les nouveaux médias, qui analysera l'adéquation des sanctions et des recours juridiques ainsi que l'impact des mesures prises par les instances de régulation concernant le discours de haine et qui examinera les degrés

¹ « Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent: croissance, création et valeurs », <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0231:FIN:FR:PDF>

Réponses: <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/consultation-green-paper-preparing-fully-converged-audiovisual-world-growth-creation-and-values>

² <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=EN&reference=P7-TA-2013-329>

d'implication et de responsabilité respectifs des régulateurs, des ministères publics, des tribunaux et plus généralement du contexte social.

- Une session (**le 9 octobre 2014 à Tbilissi**) intitulée: « **Garantir la diversité et l'inclusion dans les médias** » qui abordera la façon dont les représentations prédominantes dans les médias relatives à l'âge, les classes sociales, l'ethnicité, le genre, la sexualité et le handicap dans les médias sont traitées par les instances de régulation. La session examinera les dispositions légales et réglementaires en vigueur, la compatibilité avec la liberté éditoriale et le rôle joué par les régulateurs concernant le suivi et la promotion de la diversité, de la non-discrimination et de l'inclusion dans les médias.

Objectif de la session: Dans le contexte de la stratégie du Conseil de l'Europe sur le discours de haine³ et de la lutte contre la discrimination, récemment illustrée par la Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias⁴, cette session plénière contribuera à :

- encourager le partage d'expériences, d'affaires récentes et de meilleures pratiques entre les membres de l'EPRA et d'autres organisations concernées ;
- définir le rôle joué par les instances de régulation et délimiter leurs missions par rapport aux autres organisations sur le plan national, européen et international.

B. Groupes de travail pour 2014

1. GT1 : Le public comme acteur de la régulation (Groupe annuel, se réunira deux fois)

En écho au thème de la première session plénière qui traitera des modes alternatifs de gouvernance, ce groupe abordera, à travers le prisme de la protection des mineurs, un rôle assez récent joué par les instances de régulation, celui de responsabiliser les utilisateurs, en les encourageant à devenir des acteurs à part entière de l'encadrement du paysage médiatique et à se prémunir des abus. Ce groupe annuel inclura:

➤ **Une session sur l'éducation aux médias**

Six ans après avoir abordé le sujet lors de la session plénière de Riga⁵, le groupe de travail **du 5 juin 2014 à Budva** sera amené à faire l'inventaire des nouveaux développements à l'échelle nationale et européenne, analyser comment la recherche nourrit les initiatives en matière d'éducation aux médias, faire la collecte des bonnes pratiques et mener une analyse comparative relative au rôle et aux responsabilités des régulateurs et des acteurs du secteur.

➤ **Une session sur les outils de protection**

Dans la lignée de la session plénière de Cracovie de 2013 sur la protection des mineurs⁶, la séance du **9 octobre 2014 à Tbilissi** se penchera sur la variété des outils de protection (systèmes de classification et de signalétique, code PIN) actuellement en usage pour les contenus linéaires et non-linéaires en Europe et sur le degré d'acceptation des modèles actuels par le public. Une harmonisation de certains critères est-elle envisageable en réponse aux attentes des téléspectateurs, tout particulièrement dans les pays limitrophes ?

³ <http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/belgrade2013/McGonagle%20-%20The%20Council%20of%20Europe%20against%20online%20hate%20speech.pdf>

⁴ <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec%282013%291&Language=lanFrench>

⁵ <http://www.epra.org/attachments/riga-plenary-1-media-literacy-background-document>

⁶ <http://www.epra.org/attachments/krakow-session-1-the-protection-of-minors-in-a-connected-environment-comparative-document-final-version>

2. GT2: L'indépendance des instances de régulation (Groupe annuel, se réunira deux fois)

Dans le sillage de l'étude INDIREG⁷, de la consultation de la Commission européenne sur l'indépendance des instances de régulation⁸ et les récentes conclusions du Conseil de l'UE invitant les Etats membres à « *garantir l'indépendance de leurs instances de régulation de l'audiovisuel*⁹ » le groupe consacrera :

- Une session (**le 5 juin 2014 à Budva**) afin d'analyser les **réponses à la consultation de la Commission sur l'indépendance des instances de régulation**, d'identifier les tendances et les défis communs, d'analyser les modèles existants et de débattre des éventuelles suites à donner;
- Une session (**le 9 octobre 2014 à Tbilissi**) chargée de faire l'inventaire des **outils et des meilleures pratiques pour renforcer l'indépendance**. La définition de l'indépendance est-elle appelée à évoluer ? Quels sont les conditions préalables et les processus de travail indispensables pour garantir des autorités indépendantes ? L'efficacité et la transparence jouent-elles un rôle dans la lutte pour l'indépendance ? Quels rôles sont amenés à jouer les acteurs du marché et la société civile en tant qu'alliés essentiels pour résister aux pressions politiques ? Les institutions internationales et européennes sont-elles en mesure d'apporter des solutions et, dans l'affirmative, lesquelles ?

3. GT3 : Groupe de travail ad-hoc (Deux groupes se réunissant une seule fois)

Pour la session **du 5 juin 2014 à Budva**, le groupe ad-hoc sera consacré :

- **aux événements d'intérêt majeur**
13 ans après avoir abordé la question lors de la réunion de l'EPRA à Barcelone, les membres de l'EPRA se pencheront de nouveau sur le sujet des événements d'intérêt majeur en s'intéressant à la procédure à suivre pour adopter une liste officielle et en examinant les problématiques inhérentes à la vie de la liste, l'exercice des droits et les outils d'intervention.

Pour la session **du 9 octobre 2014 à Tbilissi**, le groupe ad-hoc portera sur :

- **La radio numérique : chance, défi ou risque ?**
Trois ans après avoir traité du sujet lors de la réunion de Ohrid¹⁰, les membres de l'EPRA feront le point sur la radio numérique, recenseront les pays dans lesquels le déploiement rencontre un succès, analyseront les stratégies mises en place, aborderont la question des normes techniques, des licences, de la fixation de critères pour la transition vers le numérique etc...

⁷ http://www.epra.org/news_items/indireg-study-on-independence-of-regulators-published-at-last

⁸ http://www.epra.org/news_items/independence-of-nras-regulators-responses-to-the-commission-s-public-consultation

⁹ http://www.epra.org/news_items/eu-council-stresses-need-for-reinforced-cooperation-between-independent-regulators

¹⁰ <http://www.epra.org/attachments/101>

D'UN COUP D'OEIL : PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'EPRA POUR 2014

REUNION DU PRINTEMPS 2014 : Budva, 4-6 juin

A l'invitation de [l'Agence pour les médias électroniques du Monténégro](#)

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Au-delà de la Directive SMA, quels modèles pour la régulation des médias ?

POINT FOCAL : *Livre vert sur la Convergence - Analyse des réponses des ARN et des acteurs clés*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : La lutte contre les contenus discriminatoires et le discours de haine

POINT FOCAL : *Le discours de haine – vieil ennemi, nouvelles batailles*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

Le public comme acteur de la régulation : Le point sur l'éducation aux médias

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

L'indépendance des ARN: Analyse des réponses à la consultation de la Commission

GROUPE DE TRAVAIL 3 (AD-HOC) :

Evénements d'intérêt majeur

REUNION D'AUTOMNE 2014 : Tbilissi, 8-10 octobre

A l'invitation de la [Commission géorgienne de la communication](#)

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Au-delà de la Directive SMA, quels modèles pour la régulation des médias ?

POINT FOCAL : *Echange de vues entre régulateurs - Quelles sont les réponses à apporter ?*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : La lutte contre les contenus discriminatoires et le discours de haine

POINT FOCAL : *Garantir la diversité et l'inclusion dans les médias*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

Le public comme acteur de la régulation : Le point sur les outils de protection

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

L'indépendance des ARN : Outils et meilleures pratiques pour renforcer l'indépendance

GROUPE DE TRAVAIL 3 (AD HOC)

La radio numérique : chance, défi ou risque ?

Vous avez des commentaires sur ce programme ?

Vous souhaitez contribuer en tant qu'orateur ou paneliste ?

Prière de contacter le Secrétariat de l'EPRA à l'adresse suivante : machet@epra.org